

63/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 066-216600031-20240719-D63_2024-DE

143

Reçu en préfecture



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°63/2024

MC/GA/JD

Convocation en
date du :
12/07/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 19 juillet 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Simone BERIO, Mme Christiane GASTAL, Mme Elisabeth MATHIEU (Est partie à 15 heures), M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Richard COLL a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absent(s) : M. Gildas GILLARD, Mme Christine SITJA, Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DELIBERATION : ORIENTATIONS SUR LE
FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE 2024**

Le Président de séance expose :

Le fleurissement d'une commune constitue une signature de sa qualité de vie. Il constitue aussi l'émanation visible de l'ambition que l'on souhaite donner à une cité, une sorte de mise en scène qui invite résidents habituels et touristes de passage à la découverte du territoire et à l'envie de flâner pour aller "un peu plus loin". Les restrictions d'eau et la situation générale vis à vis du changement climatique en cours ont occasionné quelques difficultés sur l'année 2023. Cela a aussi amené la commune à accélérer une adaptation qui avait déjà été initiée : orienter son fleurissement vers des essences adaptées et vivaces ; développer les jachères fleuries ou le fauchage tardif sur certaines zones pour favoriser la biodiversité ; diversifier les essences pour embellir les lieux et offrir des signatures différentes en fonction des quartiers ; abandonner le fleurissement des ponts pour favoriser le fleurissement de pleine terre.... C'est avec cette approche que la commune d'Amélie-les-bains

N° 143

Berger
Levrault

Palalda souhaite imprimer de nouvelles orientations dans son fleurissement et la gestion de ses espaces verts et semi-naturels. Dans ce cadre, par son action pour le fleurissement et l'embellissement du cadre de vie, le Département des Pyrénées-Orientales met à disposition des communes sa pépinière pour offrir des espèces florales et arbustives. La commune d'Amélie-les-bains a donc repéré des essences qui l'intéresse pour concrétiser cette nouvelle approche. L'hiver 2024/2025 constitue la période de nouvelles plantations, sur des espaces ciblés prioritairement avant de le poursuivre, les années suivantes, sur la totalité du territoire communal. Au vu des besoins établis par les services techniques, la liste suivante a été élaborée :

Essences	Quantités	Essences	Quantités
Arbre à perruque vert	2	Rince bouteille jaune	5
Arbre à perruque pourpre	2	Rince bouteille pleureur	5
Berberis pourpre	5	Spirée bleue	10
Bruyère à balai	5	Spirée de van houtte	10
Chalef de Ebbing	5	veronique arbustive	10
Chèvrefeuille de tartarie	5	Ballote de Grèce	15
Ciste à feuille de sauge	5	Immortelle d'Italie	20
Ciste à feuille de laurier	5	Lantanier de Sellow	10
Ciste cotonneux	5	Lavande Aspic	15
Ciste de Crète	5	Lavande officinale	15
Ciste de Montpellier	5	Lavandin	15
Cornouiller blanc	5	Sauge Afghane	20
Cornouiller sanguin	5	Sauge arbustive violette	10
Coronille arbrisseau	5	Sauge de Jérusalem jaune	15
Filaire à feuilles étroites	2	Sauge de Jérusalem rose	15
Gattilier	10	Sauge petites feuilles violette	10
Gaura de Lindheimer	20	Sauge petites feuilles rouge	10
Hibiscus de syrie	20	Sauge petites feuilles rouge/blanc	10
Lantanier	10	Faux jasmin rose	10
Laurier rose	10	Glycine mauve	5
Pistachier lenticisque	5	Jasmin blanc d'hiver	20
Plumbago du Cap	15	Jasmin jaune d'hiver	15

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix **POUR** / 0 voix **CONTRE** / 0 **ABSTENTION(S)**
des membres présents et représentés

APPROUVE d'autoriser la ville d'Amélie-les-Bains-Palalda à présenter une demande de plantes auprès de la Pépinière Départementale et de solliciter les essences arbustives et arborées mentionnées sur la liste ci-dessus.

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Marie COSTA

